

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1 bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du typhon Haiyan survenu le 8 novembre 2013 aux Philippines - Attribution de subvention

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 8 novembre 2013, un typhon a traversé l'archipel des Philippines, dévastant de nombreuses parties de ce territoire et notamment l'île de Leyte et sa capitale Tacloban.

Ce phénomène constitue pour ce pays une catastrophe naturelle majeure avec un bilan officiel faisant état de plus de 3 600 morts (près de 4 500 morts selon l'ONU), 11,3 millions de personnes touchées, 670 000 sans-abri et 150 000 maisons endommagées.

Malgré les nombreux dons et envois de matériels par les Etats et les Organisations Internationales, l'effort est encore loin de répondre aux besoins élémentaires urgents estimés par l'ONU à 223,5 millions d'euros.

La Ville de Dijon ne saurait rester étrangère au mouvement de solidarité qui s'est exprimé à cette occasion notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires dont l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » située à Dijon qui a pour but de venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles partout dans le monde. Cette association, fondée en 1978, propose un secourisme d'urgence très spécialisé pour agir dans les cas de détresse les plus imprévisibles et les plus meurtriers tels que les tremblements de terre, les inondations, les ouragans ou les éruptions volcaniques.

Seize membres de l'association sont partis aux Philippines dans la province de Cebu avec plus de deux tonnes de matériel d'urgence afin de porter assistance aux sinistrés. Pour mener à bien sa mission, l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Ville.

Compte tenu du travail qui sera accompli par cette association, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » une aide exceptionnelle de 5 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés du typhon Haiyan survenu le 8 novembre 2013 aux Philippines ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ